

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FÉVRIER 2013

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 18.01.2013 a été affiché le 2 février 2013, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 1^{er} février 2013, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 7 février 2013, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Demande de dotation d’Equipement des Territoires Ruraux 2013 : DETR- délibération
- 2- Aménagement de trottoirs RD 766 2 ème tranche :
 - Choix du fournisseur
 - Convention auprès du Conseil Général
 - Demande de subvention au titre des amendes de police
- 3- Questions diverses.

Etaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, M. André MANDARD, M. Dominique PILLOT, adjoints au Maire.

Mme Michèle BOBIN, Mme Dominique BOILEAU, Mme Nathalie CERÉ, Mme Claudine DELFAU, Mme Christine PAVY, M. Michel PREVOST, M. André GOUJON, Conseillers municipaux.

Absents excusés

M. Jean-François CHAMP qui a donné pouvoir à Mme Michèle BOBIN
M. Christian SÉNÉCHAL
Mme Florence VIAL

Monsieur Jean-Claude GOHIER a été nommé secrétaire de séance.

Le Maire demande l’approbation du procès - verbal du 18 janvier 2013.

Le Procès- verbal du 18 janvier 2013 est adopté à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour :

1 Demande de dotation d’équipement des Territoires Ruraux 2013 (DETR)

Le Maire indique que tous les devis concernant les travaux d’isolation thermique des bâtiments communaux sont arrivés. Le dossier de subvention doit être envoyé à la Préfecture avant le 10 février.

- 1- isolation du plafond classe N°3 à l’école = 1 939,73 € TTC
- 2- remplacement des fenêtres à la cantine = 7 465,43 € TTC
- 3- remplacement des vitres à la Mairie = 13 235,41 € TTC

Ces travaux peuvent être subventionnés à 40 % maximum par la DETR, 25 % par Agglopolys et 25 % par la Région. Le Maire indique que cela permet de faire des travaux importants pour l’économie d’énergie avec un coût pas trop élevé.

Le conseil municipal adopte à 9 VOIX POUR et 3 abstentions la délibération suivante :

Le Maire rappelle que des projets de travaux peuvent être inscrits dans des catégories d’opérations éligibles à la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** de retenir,

Le projet d’isolation des bâtiments communaux, prévu en investissement sur le budget 2013, afin d’améliorer les performances thermiques du patrimoine bâti (école, cantine, Mairie).

Le coût de l’opération est estimé à 18930, 25 € HT, soit 22640, 58 € TTC.

➤ **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet la prise en compte du dossier susvisé au titre de la DETR pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible.

➤ **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer les pièces relatives à cette affaire et les mener à bien.

2 Aménagement de trottoirs RD 766 2^{ème} tranche

- Choix du fournisseur
- Convention auprès du Conseil Général
- Demande de subvention au titre des amendes de police

Quatre devis ont été reçus pour ces travaux :

CHAVIGNY= 67 483, 70 € TTC

BSTP= 66 887, 14 € TTC

SERVA TP= 65 589, 84 € TTC

COLAS= 59 286, 77 € TTC

Madame BOILEAU rappelle qu'il a été décidé d'empêcher les gros camions de se garer à cet endroit et que la pose de barrières doit être rajoutée au coût des travaux.

Afin de poursuivre la réhabilitation du trottoir, bordant la RD 766 et le long des immeubles classés impairs, du n°11, route d'Orchaise jusqu'au monument aux morts, la commune de Molineuf veut procéder aux travaux d'aménagement et de sécurité sur le dit trottoir pour améliorer le cheminement et la sécurité des piétons.

Quatre devis ont été demandés :

- BSTP
- SERVA TP
- COLAS
- CHAVIGNY

Suite à la procédure de marché négocié avec mise en concurrence préalable, la société COLAS à la Chaussée Saint Victor a été classée en 1^{ère} position lors de l'analyse des offres.

Le maire rappelle qu'il est nécessaire également de demander à passer une convention avec le conseil général pour réaliser ces travaux sur la RD 766 et récupérer la TVA.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité:

- DEMANDE à passer une convention avec le conseil général
- AUTORISE le maire à la signer
- ACCEPTE le devis de la société COLAS située à la Chaussée Saint Victor s'élevant à 49 570,88 €HT soit 59 286,77€ TTC.
- CHARGE le maire de passer commande des travaux auprès de l'entreprise COLAS- La Chaussée Saint Victor et de signer le devis correspondant.
- S'ENGAGE à réaliser les travaux

Afin de poursuivre la réhabilitation du trottoir, bordant la RD 766 et le long des immeubles classés impairs, du N° 11 Route d'orchaise jusqu'au monument aux morts, la commune de Molineuf veut procéder aux travaux d'aménagement et de sécurité sur le dit trottoir pour améliorer le cheminement et la sécurité des piétons.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** le Maire à faire réaliser ces travaux pour un montant estimé à 49 570,88 €HT soit 59 286,77 €TTC

➤ **SOLLICITE** Monsieur le Président du Conseil général pour l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police afin d'aider la commune à réaliser ces travaux.

3 Questions diverses

Le conseil municipal prévu le 15 février est reporté au 28 février 2013, le compte de gestion du Trésorier n'étant pas encore validé pour voter le compte administratif 2012.

Le Maire propose de constituer un comité avec des conseillers et des personnes hors conseil municipal pour travailler sur la célébration du centenaire du nom de la commune. Messieurs MANDARD, GOUJON, GUELLIER et PRÉVOST souhaitent en faire partie.

Le théâtre du Hérisson prépare un spectacle sur ce thème pour fin Mai début Juin.

Madame PAVY tient à féliciter Monsieur GATIGNON qui s'est déplacé le dimanche 20 janvier pour les travaux de déneigement de la commune. La population y a été sensible.

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 19h40.